**LA MALADIE D’AUJESZKY OU PSEUDO-RAGE (Un sujet hélas d’actualité dans le département de l’Aisne)**

Il s’agit d’une maladie animale causée par un *virus herpès* et non une zoonose car cette maladie n’est pas transmissible à l’Homme.

**Les suidés comme réservoirs de la maladie …**

Les porcs et les sangliers qui font partie de la famille des suidés constituent des réservoirs potentiels de la maladie ainsi que certains rongeurs tels que le rat brun. Lorsqu’ils ont contracté le virus, la mort intervient dans certains cas, surtout chez les très jeunes sujets et lorsqu’ils n’en sont pas morts, ils deviennent des “*porteurs latents*” à vie. La maladie, sans pour autant faire mourir le suidé affecté, peut être réactivée suite à un stress ou à certains stades physiologiques de l’animal (mise bas par exemple). L’animal devient alors à nouveau contaminant, et la maladie peut être transmise à ses congénères, aux porcs domestiques et aux chiens.

**… et les carnivores comme victimes accidentelles**

C’est lorsque le suidé est excréteur du virus qu’il devient contaminant, notamment pour les carnivores tels que le chien ou le renard.

**Une contamination par contact avec le virus**

Les carnivores peuvent être contaminés par contact avec les suidés atteints et excréteurs de virus. L’agent causal est un *virus herpès* présent surtout dans le jetage nasal et la bouche des animaux infectés dès le premier jour de la maladie et plus de 17 jours après l’infection mais aussi dans toutes les autres sécrétions. La contamination du chien s’effectue en particulier par la consommation de viande, surtout des abats ou encore lorsqu’il mord un sanglier excréteur.

Ainsi, à partir d’une peau abrasée ou une muqueuse nasale même intacte, le virus envahit les nerfs locaux périphériques et provoque un prurit caractéristique (démangeaisons) au point d’inoculation du virus (souvent la gueule) puis il atteint rapidement le système nerveux central provoquant une encéphalite mortelle (en 48 heures) d’où le nom de pseudo-rage. En cas de contamination, un chien ne peut transmettre la maladie à un autre de ses congénères.

**Des manifestations cliniques caractéristiques chez le chien**

Il n’y a pas de description clinique connue chez le sanglier, mais on peut imaginer des tableaux semblables à ceux observés chez le porc. Chez ce dernier, on note chez les sujets adultes, en particulier une absence d’alimentation, un syndrome grippal (fièvre) et des avortements. Chez le jeune porcelet, la mort est systématique dans les 15 premiers jours, 50 % de mortalité de 15 jours à 3 mois. Les survivants sont porteurs latents à vie. Chez ces sujets,  on note des troubles neurologiques importants (incoordination des postérieurs donnant une marche en crabe, tremblements, convulsions, …).

Le chien atteint de la maladie présente dans la plupart des cas un prurit facial majeur accompagné de léchage, mordillage, grattage violent, convulsions avec comportement maniaque et marche en crabe (caractéristique), paralysie avec salivation, détresse respiratoire, dans un contexte grippal. La mort intervient dans les 24 heures !

**Qu’en est-il des traitements ?**

Il n’y a pas de réel traitement efficace. La France étant indemne de maladie d’aujeszky  pour les élevages porcins, la vaccination des porcs est donc interdite en France, et on n’y trouve d’ailleurs plus de vaccin.

Il n’existe pas de vaccin pour les chiens ayant une autorisation de mise sur le marché (AMM) en France, cela signifie que les études d’efficacité et d’innocuité des vaccins n’ont pas été menées sur notre territoire.

Dans d’autres pays où le statut de pays indemne de maladie d’Aujeszky n’est pas encore acquis, certains vétérinaires utiliseraient, sous leur responsabilité, un vaccin à virus inerte destiné à la vaccination des porcs pour vacciner les chiens, mais les résultats sont assez contradictoires : certains essais concluent à l’efficacité, d’autres non. Efficace ou non, si le chien devait être vacciné, il faut noter que sa protection n’est que relative et qu’un rappel s’imposerait avant chaque saison cynégétique.

**Sans traitement réellement efficace, mieux vaut prendre quelques précautions**

·   **Des mesures sanitaires pour éviter la trop forte propagation de la maladie dans la faune sauvage** : éviter les rassemblements d’animaux artificiels et inutiles, ne pas laisser les populations devenir trop pléthoriques, ne pas abandonner les viscères : les renards étant des carnivores, on peut s’attendre à ce qu’ils puissent contracter la maladie et eux-mêmes, par leurs cadavres, entretenir le cycle.

·   **Des mesures de protection des chiens** : ne pas donner d’abats de sangliers aux chiens (les poumons notamment sont contaminés, mais l’intégralité de la carcasse peut l’être). Ne pas donner de viande de sanglier crue. Ne pas oublier que le virus n’est pas détruit à la congélation. Donc seule façon de bien faire : la cuisson. Désinfecter dès que possible et systématiquement toute morsure de sanglier sur les chiens, même si l’on ne trouve aucune plaie…